



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

### SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JANVIER 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Delson tenue le 19 janvier 2021 à 20 h en vidéoconférence.

Sont présents :

M<sup>mes</sup> les conseillères : P. Lorraine St.James Lapalme  
Sylvie Lapierre

MM. les conseillers : Éric Lecourtois  
Réal Langlais  
Paul Jones  
Jean-Michel Pepin

formant quorum sous la présidence du maire M. Christian Ouellette

Sont également présents : M. Aubert Gallant, directeur général  
M<sup>e</sup> Antoine Banville, greffier

#### ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Suivi de la période de questions et des dossiers du Conseil
3. Adoption des procès-verbaux
  - 3.1 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 décembre 2020 et des séances extraordinaires du 15 décembre 2020
4. Affaires du Conseil
  - 4.1 Aide financière - CHSLD Jean-Louis-Lapierre
  - 4.2 Aide financière - Propriétaire du 3, rue Rodier
5. Règlements
6. Communications
7. Direction générale
8. Environnement
9. Greffe et affaires juridiques
10. Informatique
  - 10.1 Entente de 3 ans avec Vidéotron pour la fourniture d'un lien internet dans le chalet du parc du Centenaire
11. Loisirs
  - 11.1 Entente programme générations@branchées
12. Parc, espaces verts et aménagement public



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

13. Ressources humaines
  - 13.1 Embauche d'un directeur du développement économique
  - 13.2 Adoption de la Politique sur l'utilisation des outils informatiques et de communication
14. Sécurité publique
15. Travaux publics
  - 15.1 Rejet des soumissions - Gestion et acquisition de compteurs d'eau avec émission de signal par réseau cellulaire, années 2020-2023
  - 15.2 Rejet des soumissions - Travaux de rénovation des salles de bain de l'hôtel de ville
  - 15.3 Rejet des soumissions - Services professionnels pour le réaménagement des bureaux et espaces pour le personnel au garage municipal, phase 1
16. Trésorerie
  - 16.1 Ratification de la liste des chèques et des déboursés
  - 16.2 Dépôt du rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activités budgétaires
  - 16.3 Dépôt du rapport des transferts budgétaires autorisés
  - 16.4 Approbation du budget 2021 – OMH de Roussillon Est
17. Urbanisme
  - 17.1 Demande de dérogations mineures - 132, rue Principale Sud
  - 17.2 Demande d'autorisation d'un usage conditionnel - 132, rue Champlain
  - 17.3 Demande d'approbation d'une modification à un projet de construction multifamiliale - 132, rue Principale Sud
  - 17.4 Demande d'approbation d'un projet d'agrandissement d'une résidence unifamiliale – 132, rue Champlain
18. Affaires nouvelles
19. Période d'intervention des membres du Conseil
20. Période de questions - Internauts
21. Date de la prochaine séance ordinaire
22. Levée de la séance

1-21

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Sylvie Lapierre et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

### **2-21 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2020 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 15 DÉCEMBRE 2020**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2020 et des séances extraordinaires du 15 décembre 2020 a été remise à chaque membre du Conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 décembre 2020 et des séances extraordinaires du 15 décembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **3-21 AIDE FINANCIÈRE - CHSLD JEAN-LOUIS-LAPIERRE**

CONSIDÉRANT que le CHSLD Jean-Louis-Lapierre, situé à Saint-Constant, accueille 76 clients et dispose de chambres privées, semi-privées et d'une unité prothétique;

CONSIDÉRANT que le CHSLD Jean-Louis-Lapierre fait une collecte de fonds pour un projet de murales dans les aires communes de l'établissement qui permettront d'embellir l'environnement et rendre la qualité de vie plus agréable pour les résidents.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal accorde une aide financière de 5 000 \$ au CHSLD Jean-Louis-Lapierre pour le projet de murales.

QUE le certificat du trésorier n° 2021-01-001 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **4-21 ASSISTANCE FINANCIÈRE - PROPRIÉTAIRE DU 3, RUE RODIER**

CONSIDÉRANT que le 10 décembre 2020, un incendie a sérieusement endommagé l'immeuble situé au 3, rue Rodier à Delson;

CONSIDÉRANT que le propriétaire de l'immeuble incendié, M. Marc Godin, se trouve dans le besoin suite à l'incident;

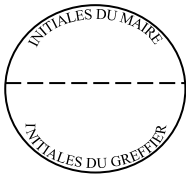
CONSIDÉRANT que la Ville peut prêter assistance aux personnes dans le besoin.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Paul Jones et résolu :

QUE le conseil municipal porte assistance à M. Marc Godin, propriétaire du 3, rue Rodier à Delson, en lui accordant congé de paiement des taxes municipales et des compensations pour les services de l'aqueduc, de l'égout et de la collecte des matières résiduelles dues pour cet immeuble pour l'exercice financier 2021.

QUE le certificat du trésorier n° 2021-01-002 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

### **5-21 SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE 3 ANS AVEC VIDÉOTRON POUR LE CHALET DU PARC DU CENTENAIRE**

Il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le responsable des technologies de l'information, ou en cas d'absence ou d'incapacité d'agir son remplaçant, à signer, pour et au nom de la Ville, un contrat de 3 ans avec Vidéotron pour la fourniture de service Internet dans le chalet du parc du Centenaire afin de pouvoir offrir le WI-FI au coût annuel d'environ 1 105 \$, taxes incluses.

QUE le certificat du trésorier n° 2021-01-003 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **6-21 ENTENTE PROGRAMME GÉNÉRATIONS@BRANCHÉES**

CONSIDÉRANT que les usagers de la bibliothèque sont nombreux à demander de l'accompagnement pour l'utilisation de leur appareil électronique;

CONSIDÉRANT que la Maison des jeunes a développé un programme d'implication bénévole avec ses usagers;

CONSIDÉRANT que générations@branchées est un programme intergénérationnel de jumelage informatique offert par les bibliothèques publiques québécoises qui permet aux adultes qui souhaitent obtenir de l'aide en informatique d'être jumelés avec des adolescents bénévoles ayant de bonnes compétences dans le domaine;

CONSIDÉRANT que le programme se base sur l'inversion des rôles où les adultes recevant du dépannage informatique sont les apprenants tandis que les adolescents deviennent les enseignants.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M<sup>me</sup> P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :

QUE le conseil municipal autorise la coordonnatrice de la bibliothèque à signer, pour et au nom de la Ville, une entente de trois ans avec l'Association des bibliothèques publiques du Québec pour l'utilisation de la base de données du programme générations@branchées. Pour les années 2021 à 2023, le tarif d'abonnement annuel comporte des frais d'adhésion de base de 107,63 \$ ainsi que des frais de 0,0051 \$ par habitant.

QUE le certificat du trésorier n° 2021-01-005 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

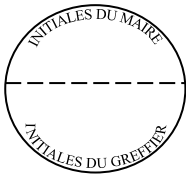
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **7-21 EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Sylvie Lapierre et résolu :

QUE le conseil municipal autorise l'embauche de M. Sylvain Laporte à titre de directeur du développement économique à compter du 25 janvier 2021, le tout conformément aux conditions prévues à son contrat de travail et au Manuel des politiques administratives et des conditions de travail applicables au personnel cadre à l'emploi de la Ville de Delson.

QUE le maire, le directeur général et la directrice des ressources humaines, ou lors d'absence ou d'incapacité d'agir leurs remplaçants, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de travail de M. Sylvain Laporte.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE le certificat du trésorier n° 2021-01-007 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 8-21 **ADOPTION DE LA POLITIQUE SUR L'UTILISATION DES OUTILS INFORMATIQUES ET DE COMMUNICATION**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter une nouvelle politique établissant les règles que les employés doivent respecter en matière d'utilisation des outils informatiques mis à leur disposition par la Ville dans le cadre de leur travail.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal adopte la Politique sur l'utilisation des outils informatiques et de communication.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 9-21 **REJET DES SOUMISSIONS - GESTION ET ACQUISITION DE COMPTEURS D'EAU AVEC ÉMISSION DE SIGNAL PAR RÉSEAU CELLULAIRE, ANNÉES 2020-2023**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la gestion et l'acquisition de compteurs d'eau avec émission de signal par réseau cellulaire, années 2020-2023, et que le résultat de l'ouverture des soumissions se détaille comme suit:

Soumissionnaire	Montant (taxes incluses)
Les compteurs Lecomte ltée	153 563,14 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal rejette la soumission pour la gestion et l'acquisition de compteurs d'eau avec émission de signal par réseau cellulaire, années 2020-2023, pour des raisons budgétaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 10-21 **REJET DES SOUMISSIONS - TRAVAUX DE RÉNOVATION DES SALLES DE BAINS DE L'HÔTEL DE VILLE**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour des travaux de rénovation des salles de bains de l'hôtel de ville et que le résultat de l'ouverture des soumissions se détaille comme suit:

Soumissionnaire	Montant (taxes incluses)
Hu-Nic Construction Inc.	81 971,87 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Paul Jones et résolu :

QUE le conseil municipal rejette la soumission pour des travaux de rénovation des salles de bains de l'hôtel de ville, pour des raisons budgétaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

11-21

### **REJET DES SOUMISSIONS - SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DES BUREAUX ET ESPACES POUR LE PERSONNEL AU GARAGE MUNICIPAL, PHASE 1**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour des services professionnels pour le réaménagement des bureaux et espaces pour le personnel au garage municipal, phase 1;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu analyse de l'aspect qualitatif des soumissions par un comité de sélection et que le résultat se détaille comme suit:

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Pointage intérimaire</b>	<b>Montant (taxes incluses)</b>	<b>Pointage final</b>
MDTP atelier d'architecture inc.	70	149 467,50 \$	6.356
J. Dagenais architecte et associés	77	183 730,05 \$	5.552
Nadeau Nadeau Blondin, architectes	83	231 283,71 \$	4.670

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal rejette les soumissions pour des services professionnels pour le réaménagement des bureaux et espaces pour le personnel au garage municipal, phase 1, pour des raisons budgétaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-21

### **RATIFICATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES DÉBOURSÉS DU 27 NOVEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2020**

Il est proposé par M<sup>me</sup> P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :

QUE le conseil municipal approuve les paiements de la liste des chèques numéros 24056 à 24397 inclusivement d'une somme de 2 892 965,55 \$ et des déboursés par débit direct d'une somme de 41 598,35 \$ pour la période du 27 novembre au 31 décembre 2020, pour un total de 2 934 563,90 \$, le tout tel que plus amplement détaillé dans un document préparé par le trésorier en date du 8 janvier 2021.

QUE le certificat du trésorier n° 2021-01-004 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

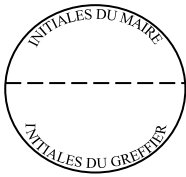
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LES RESPONSABLES D'ACTIVITÉ BUDGÉTAIRE DU 26 NOVEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2020**

Conformément à l'article 6.10 du Règlement n° 674 sur la gestion contractuelle et sur la délégation, le contrôle et le suivi budgétaires, le Conseil prend acte du dépôt par le trésorier du rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activités budgétaires pour la période du 26 novembre au 31 décembre 2020.

### **DÉPÔT DU RAPPORT DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS DU 27 NOVEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2020**

Conformément à l'article 6.18 du Règlement n° 674 sur la gestion contractuelle et sur la délégation, le contrôle et le suivi budgétaires, le Conseil prend acte du dépôt par le trésorier du rapport des transferts budgétaires autorisés du 27 novembre au 31 décembre 2020.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

13-21

### **APPROBATION DU BUDGET 2021 - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE ROUSSILLON EST**

CONSIDÉRANT que l'Office municipal d'habitation de Roussillon Est a remis pour approbation une copie de son budget 2021;

CONSIDÉRANT que le budget 2021 a été approuvé par la Société d'habitation du Québec.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal approuve le budget 2021 de l'Office municipal d'habitation de Roussillon Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES - 132, RUE PRINCIPALE SUD**

Après avoir expliqué l'objet de la demande de dérogations mineures, le maire invite les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande.

Les membres du Conseil répondent aux questions du public.

14-21

### **DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES - 132, RUE PRINCIPALE SUD**

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande de dérogations mineures pour le 132, rue Principale Sud;

CONSIDÉRANT que cette demande de dérogations mineures concerne la démolition d'une maison unifamiliale isolée et la construction d'une habitation trifamiliale en structure isolée et vise à:

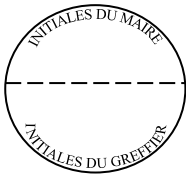
- Permettre un rapport espace bâti/terrain de 0,12, alors que le règlement de zonage n° 901 prévoit un rapport espace bâti/terrain minimal de 0,25;
- Permettre un rapport plancher/terrain de 34,7 %, alors que le règlement de zonage n° 901 prévoit un rapport plancher/terrain minimal de 45 %;
- Permettre que la marge avant du bâtiment soit de 4,90 mètres, alors que le règlement de zonage n° 901 prévoit que la marge avant du bâtiment doit se situer entre celles des bâtiments adjacents, en l'occurrence entre 1,57 mètre et 3,24 mètres;
- Permettre que la galerie soit implantée à 3,76 mètres de la ligne avant, alors que le règlement de zonage n° 901 prévoit un empiètement maximal de 2 mètres dans la marge avant prescrite, en l'occurrence une implantation à un minimum de 5,6 mètres de la ligne avant;
- Permettre que l'escalier extérieur soit implanté à 1,77 mètre de la ligne avant, alors que le règlement de zonage n° 901 prévoit un empiètement maximal de 4 mètres dans la marge avant prescrite, en l'occurrence une implantation à un minimum de 3,6 mètres de la ligne avant.

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 114-20 adoptée le 16 décembre 2020, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Paul Jones et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande de dérogations mineures pour le 132, rue Principale Sud concernant la démolition d'une maison unifamiliale isolée et la construction d'une habitation trifamiliale en structure isolée, plan n° 114-20-01, telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

### **15-21 DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL - 132, RUE CHAMPLAIN**

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un usage conditionnel pour l'aménagement d'un logement accessoire au 132, rue Champlain;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 117-20 adoptée le 16 décembre 2020, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande d'autorisation d'un usage conditionnel pour le 132, rue Champlain, plan n° 117-20-01, telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **16-21 DEMANDE D'APPROBATION D'UNE MODIFICATION À UN PROJET DE CONSTRUCTION MULTIFAMILIALE - 132, RUE PRINCIPALE SUD**

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'une modification à un projet de construction d'une habitation trifamiliale isolée pour le 132, rue Principale Sud dans le cadre du PIIA applicable à toutes les zones résidentielles;

CONSIDÉRANT que cette demande consiste en la démolition de la maison unifamiliale isolée existante pour ensuite construire une habitation trifamiliale isolée;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 115-20 adoptée le 16 décembre 2020, est favorable avec conditions.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M<sup>me</sup> P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande de modification à un projet de construction d'une habitation trifamiliale isolée pour le 132, rue Principale Sud telle que présentée, plan n° 115-20-01, conditionnellement au dépôt d'un plan d'aménagement paysager reflétant les éléments présentés sur le rendu visuel lors de l'émission du permis de construction et à la remise d'un dépôt de 200 \$ pour assurer la plantation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **17-21 DEMANDE D'APPROBATION D'UN PROJET D'AGRANDISSEMENT D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE – 132, RUE CHAMPLAIN**

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet d'agrandissement d'une résidence unifamiliale pour le 132, rue Champlain dans le cadre du PIIA de la zone H-309;

CONSIDÉRANT que cette demande consiste en l'ajout d'un deuxième étage à la propriété pour y aménager un logement accessoire;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 116-20 adoptée le 16 décembre 2020, est favorable avec suggestion.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M<sup>me</sup> Sylvie Lapierre et résolu :

QUE le conseil municipal approuve le projet d'agrandissement d'une résidence unifamiliale pour le 132, rue Champlain telle que présentée, plan n° 116-20-01, en suggérant qu'un arbre soit planté en façade de la maison.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

### PÉRIODE DE QUESTIONS - INTERNAUTES

Les membres du Conseil répondent aux questions du public.

**18-21**

### LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Christian Ouellette et résolu :

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à 21 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_  
Christian Ouellette, maire

\_\_\_\_\_  
Antoine Banville, greffier